



RAPPORT D'ACTIVITE

2022

SOMMAIRE

En 2021 ... FAITS MARQUANTS.....	5
SITUATION GENERALE.....	6
1.1 Le territoire	7
1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers	8
1.3 Les objectifs.....	9
1.4 Les installations du SYTRAIVAL	10
1.5 Les modalités de gestion.....	10
COLLECTE.....	11
2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire	12
2.2. Répartition globale des déchets des ménages	12
2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA.....	15
2.3.1. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	15
2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)	16
2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/an	17
TRANSFERT & TRANSPORT	18
VALORISATION & TRAITEMENT	19
3.1. La valorisation matière	20
3.2. La valorisation organique.....	21
3.3. La valorisation énergétique	21
2.4.1. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE).....	21
2.4.2. La chaufferie bois / Gaz.....	23
3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI).....	23
3.5. L'ISDI d'Arnas	24
3.6. Centre de traitement de Quincieux	24
3.7. Les modes de valorisation et de traitement	26
INDICATEURS FINANCIERS	27
4.1 Présentation des budgets	28
4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	28
4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement	30
4.4. Tarifs 2021.....	31
4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2021.....	32
PREVENTION & COMMUNICATION.....	33
5.1. Prévention.....	34

5.1.1. Le compostage de proximité.....	34
5.1.2. Expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires	34
5.1.3. Manifestation 0 déchets	34
5.1.4. Accompagnement à l'économie circulaire.....	34
5.2. La communication.....	35
5.2.1. Les animations scolaires :.....	35
5.2.2. Les manifestations	35
5.2.3. Plan d'action communication	35
5.2.4. Film institutionnel	36
5.2.5. Communication sur les ECT.....	36
5.2.6. Expositions	36
5.2.7. Ouverture de la salle pédagogique de l'UVE	36

HISTORIQUE ET CHIFFRES CLES

1978

Création du SYTRAIVAL

1981

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

1983

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

1997

Ouverture d'une plateforme de compostage

1998

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

2001

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 000 t) avec production électrique

2011

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

2016

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

2021

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances

378 000

habitants

+ 4 kg/hab

de déchets
d'emballages
légers *

-9 kg/hab

d'ordures
ménagères *

207 532 t

de Déchets
Ménagers et
Assimilés (DMA)

**553
kg/hab**
De DMA

- 3 kg/hab

de papiers
collectés dans
les PAV *

95 %

de déchets
ménagers
valorisés

-2 kg/hab

de verre
collecté*

32

sites de
compostage
partagés mis
en place

291

interventions
dans les
écoles

***Par rapport à 2021**

En 2022... FAITS MARQUANTS

Février : la simplification des consignes de tri c'est parti !

Au 1^{er} février, 2022 tous les habitants du territoire du SYTRAIVAL ont vu évoluer les consignes de tri. Depuis cette date, tous les emballages peuvent se jeter dans le contenant jaune. Le tri est ainsi simplifié.



Février : deux centres de tri pour la collecte sélective

Le marché centre de tri a été renouvelé et comportait deux lots : un lot pour le multi et un lot pour les emballages légers. Le lot multi a été attribué à PAPREC et celui des emballages légers a été attribué à Nicollin. Le marché a été effectif au 1^{er} février en même temps que le passage à la simplification des consignes de tri.

Février : reconstruction du bâtiment DNR à Quincieux

Il a fallu reconstruire le bâtiment DNR à Quincieux suite à l'incendie de Septembre 2021 le détruisant. Les travaux ont débuté en février 2022 et la mise en service a eu lieu en juillet.

Avril : changement de prestataire pour la collecte du verre et papier

Le 1^{er} avril 2022 Serfim reprenait le marché de collecte du verre et du papier du SYTRAIVAL pour une durée de trois ans reconductibles deux fois par période d'un an. Cette branche de Serfim a été rachetée par Mineris en novembre 2022.

Mai : réponse à l'appel à projet pour l'expérimentation de la collecte des biodéchets

Le SYTRAIVAL a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets. Notre dossier a reçu une réponse favorable. Deux collectivités partent sur ce projet : la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV). Cette expérimentation d'un an débutera au 1^{er} janvier 2023.

Juillet : changement de prestataire à la plateforme d'Arnas

Le marché pour les plateformes de compostage a été relancé. Pour l'exploitation de la plateforme d'Arnas, c'est la société AWT qui a été retenue.

Novembre : les travaux à l'UVE se terminent

Après 20 ans de fonctionnement, il était nécessaire de rénover les fours / chaudières des deux lignes d'incinération. Ces rénovations ont permis d'améliorer, d'une part, les performances énergétiques de l'unité, qui pourra délivrer 17 GWh supplémentaire sur le réseau de chauffage urbain et 10 GWh d'électricité, et, d'autre part, les performances environnementales par un abaissement des valeurs de rejets. La salle pédagogique a quant à elle été livrée en décembre 2022.



SITUATION GENERALE

378 000
habitants

9
EPCI

263
communes

1
Président

9
Vice-Présidents

51
Elus délégués
au Conseil
Syndical

4
vommissions
de travail

1
Unité de
Valorisation
Énergétique

85 870 T
de Déchets
Ménagers et
Assimilés traités
sur l'UVE

1
plateforme de
maturation des
mâchefers

4
quais de
transfert

37 484 T
de déchets
ayant transités
via les quais de
transfert

16 932 t
De mâchefers
valorisés sur la
plateforme

1
Plateforme de
compostage

8796t
de déchets
verts valorisés
sur la
plateforme

1.1 Le territoire

Le Syndicat Mixte est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1er janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 380 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en **1978** de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une **usine d'incinération** a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m² de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une **plate-forme de compostage des déchets verts** afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en avril 1997.

Des **contrats d'objectifs de collecte sélective** sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de décembre 1998.

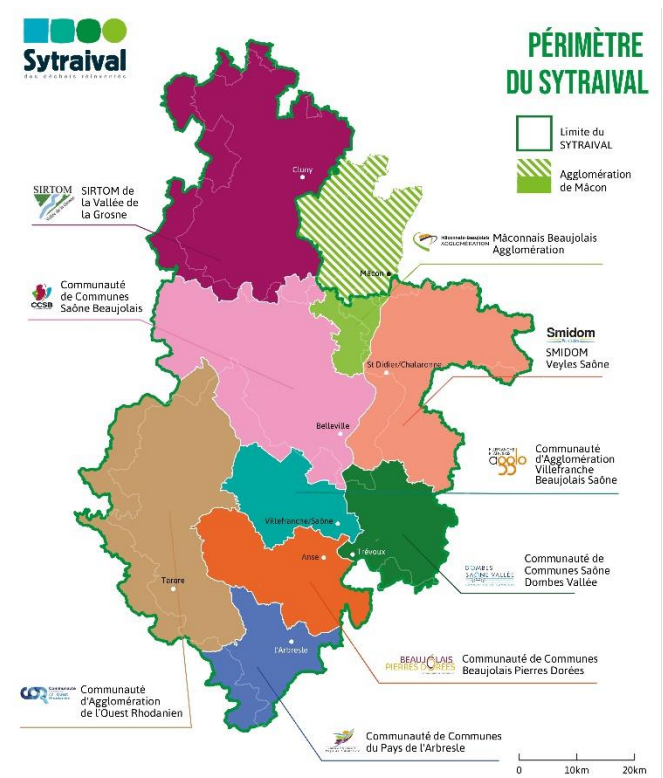
Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

En 2020, de nouvelles exigences suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération (décembre 2019) vont faire évoluer les Unités de Valorisation Énergétiques.

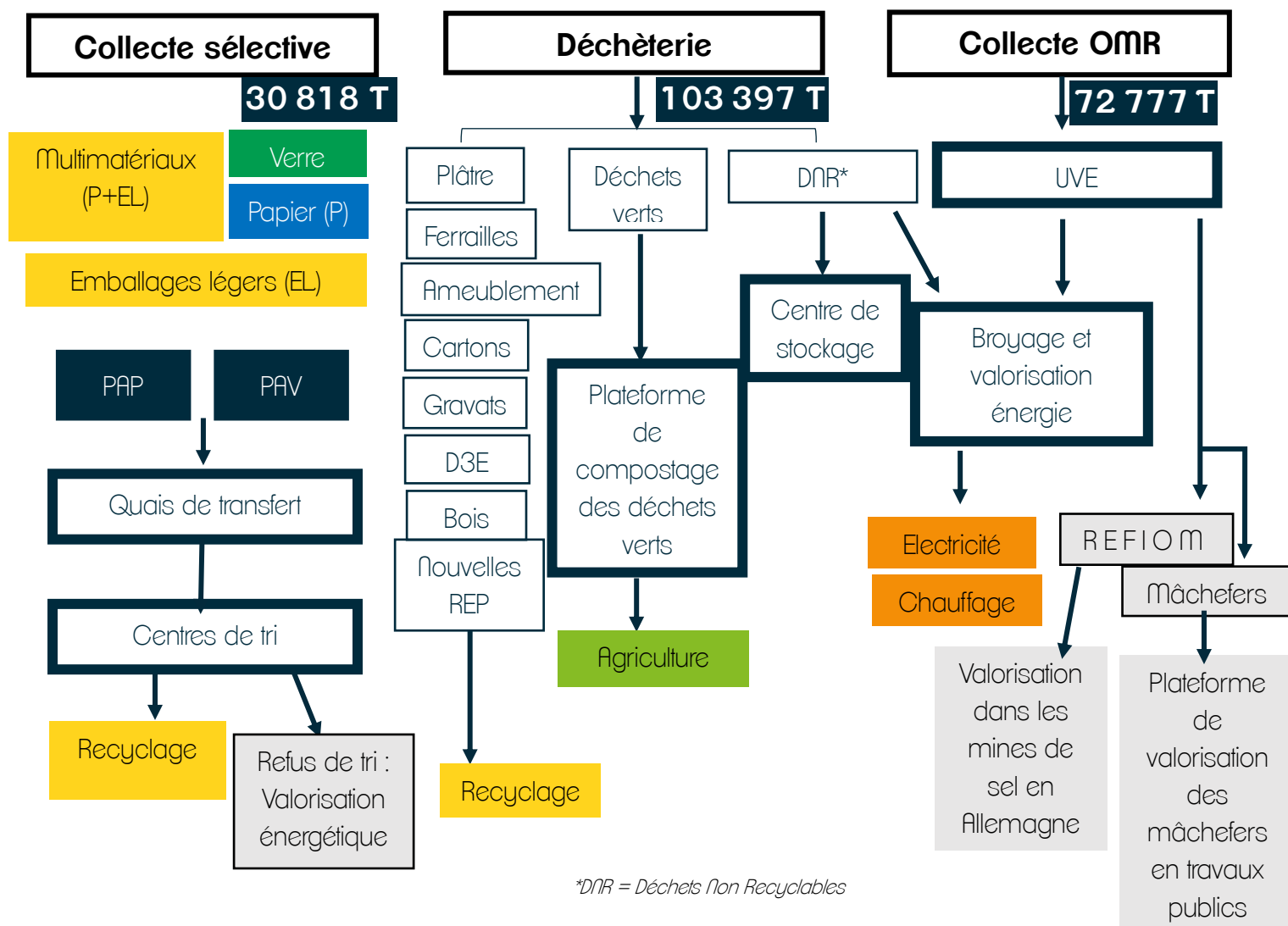
Des travaux de rénovation et de réduction des émissions ont débutés en 2020 sur l'UVE de Villefranche-sur-Saône et se sont terminés en 2021. En 2023 des travaux complémentaires seront réalisés pour le changement du turbo alternateur permettant de produire 10 000 kWh supplémentaires.

Le SYTRAIVAL a pour compétence **la valorisation énergétique des ordures ménagères, le traitement des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets verts**. Les EPCI adhérents ont la compétence collecte des déchets et déchèteries.



1.2 Les filières de traitement des déchets ménagers

Voici un schéma récapitulatif des différentes filières de traitement :



Les EPCI adhérents s'occupent de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages légers/multimatériaux, mais aussi de la collecte en haut de quai de déchèteries.

Le SYTRAIVAL, quant à lui, gère la collecte du papier et du verre via un marché public. Il gère également une partie des flux des déchèteries, avec le transfert vers les différents sites de recyclage et la gestion des déchets soumis à des REP.

Les tonnages seront présentés ci-après.

1.3 Les objectifs

Généraux :

La Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, et la loi du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire (Loi AGECE) fixent comme priorité la prévention et la réduction de la production des déchets et à défaut, hiérarchisent les modes de traitement : réutilisation, recyclage, valorisation (matière ou énergétique) et élimination.

Les objectifs que doivent atteindre le SYTRAIVAL et ses adhérents sont les suivants :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers à l'échéance 2030 par rapport à 2010.
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage de 55 % en 2025 à 65 % en 2035.
- Passage à l'extension des consignes de tri de tous les plastiques d'emballages ménagers en 2022.
- Mise en place du tri à la source des déchets organiques d'ici 2024.

Des outils sont en cours de développement au sein des EPCI adhérents avec le soutien et l'accompagnement du Sytraival :

- Mise en place de programme locaux de prévention ou territoires Zéro déchets / Zéro gaspillage par les EPCI adhérents.
- Création de ressourceries et / ou de valoristes sur les déchèteries par les EPCI adhérents.
- Animation de commissions travaillant sur la prévention, le développement durable, la communication et la collecte sélective, permettant une réflexion globale sur le territoire du SYTRAIVAL
- Participation du SYTRAIVAL au développement de la collecte des biodéchets

Du SYTRAIVAL :

Le SYTRAIVAL a pour compétence le traitement et la valorisation des déchets collectés par ses EPCI adhérents.

Les statuts SYTRAIVAL se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- La valorisation de la collecte sélective ;
- Le compostage des déchets verts ;
- La valorisation des déchets inertes.

La mission principale du SYTRAIVAL est de traiter les déchets confiés par ses EPCI adhérents en respectant la hiérarchisation des modes de traitement, à savoir : la réutilisation, la valorisation matière, la valorisation organique, la valorisation énergétique et l'élimination.

Lors du débat d'orientation budgétaire, des objectifs annuels chiffrés de réduction des déchets ménagers et d'augmentation des taux de valorisation sont fixés.

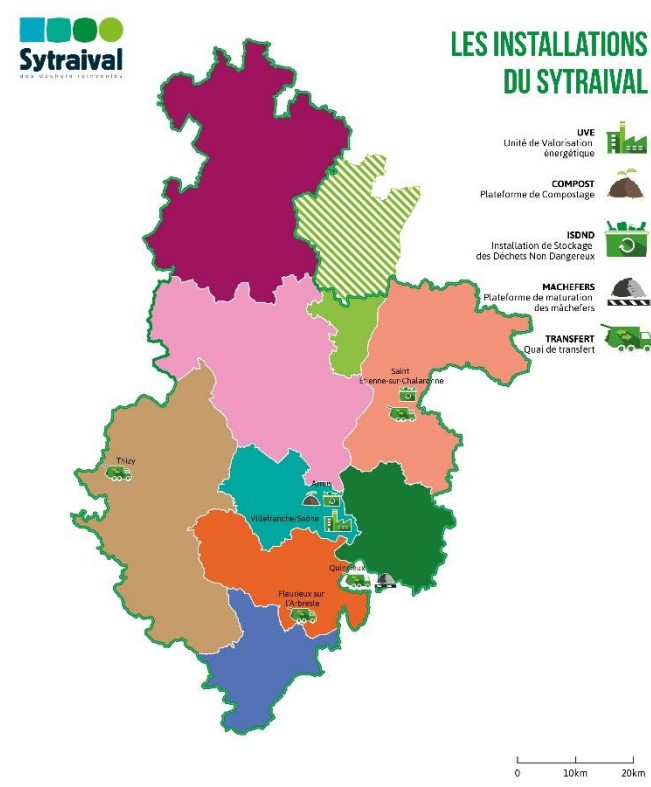
Les résultats de l'année par rapport aux objectifs sont présentés en fin de rapport au niveau du bilan.

1.4 Les installations du SYTRAIVAL

Afin de mener ses missions à bien, le SYTRAIVAL dispose de 9 installations réparties sur le territoire. D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.

Sur cette carte, les installations appartenant au SYTRAIVAL :

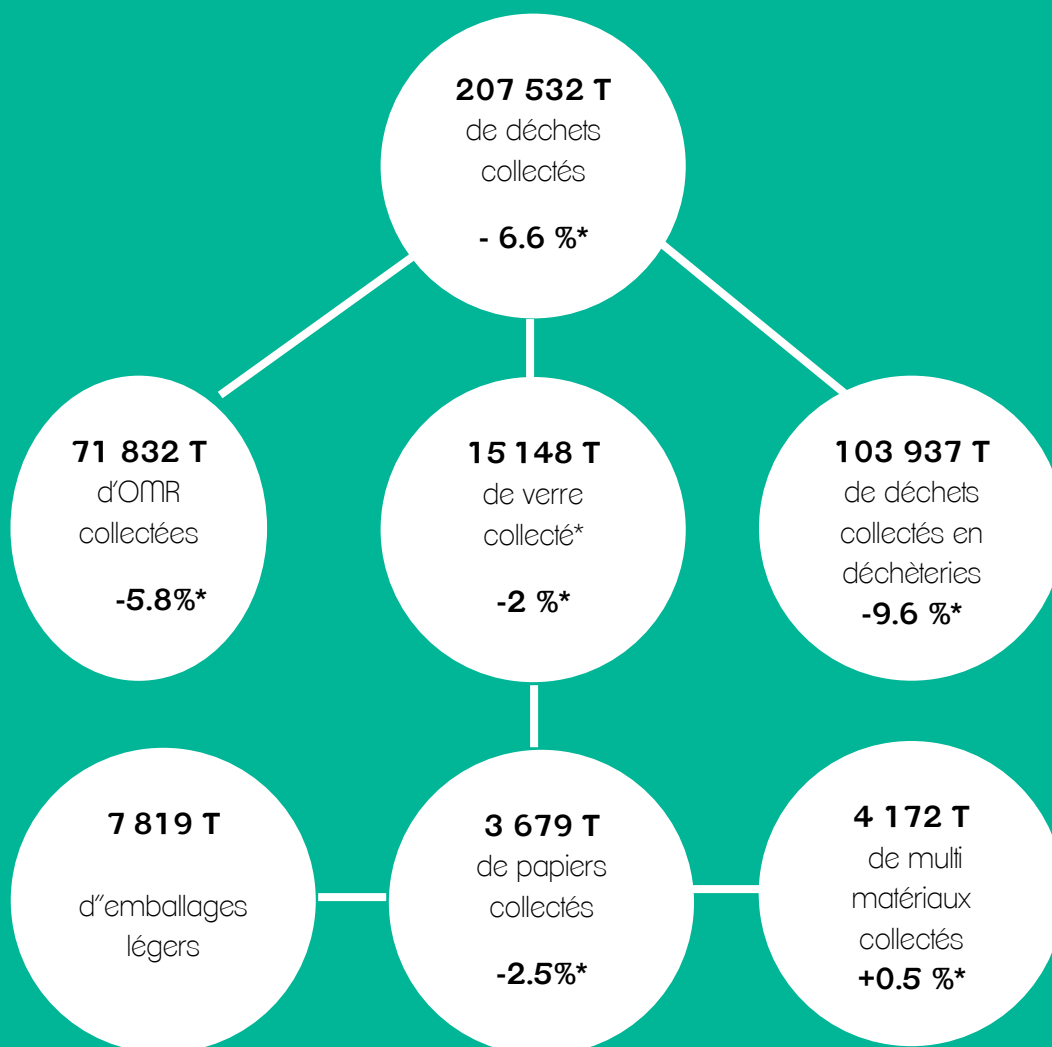
- L'Unité de Valorisation Energétique à Villefranche-sur-Saône.
- Le site de Quincieux, qui comprend :
 - Une plateforme de valorisation des mâchefers
 - Une plateforme de broyage des DNR
 - Un quai de transfert
- Les quais de transfert de :
 - Thizy-les-Bourg,
 - Fleurieux-sur-l'Arbresle
 - St-Etienne-sur-Chalaronne
- La plateforme de compostage à Arnas
- Les Installations de Stockage de Déchets :
 - St-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND / ISDI)
 - Arnas (ISDI)



1.5 Les modalités de gestion

Sur 2022, **24 marchés** étaient en cours sur les trois compétences : collecte sélective, valorisation énergétique, et compostage des déchets verts. Le détail des marchés se trouve en annexe.

COLLECTE



*Par rapport à 2021

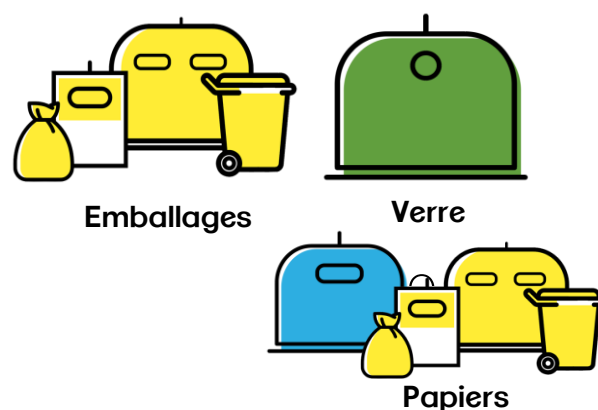
La collecte comprend les déchets ménagers et assimilés qui sont collectés soit en porte-à-porte (PAP), soit en points d'apport volontaire (PAV), et ceux qui sont déposés en déchèterie.

Les EPCI adhérents au SYTRAIVAL ont la compétence de la collecte des déchets. Elles ont le choix entre la régie ou la prestation de service.

Cependant, en ce qui concerne la collecte du verre et du papier, il s'agit d'un marché public géré par le SYTRAIVAL.

2.1. Les modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire

Les déchets ménagers résiduels : la majorité des déchets ménagers résiduels de l'ensemble des habitants du territoire du SYTRAIVAL est collectée en porte-à-porte, sauf situation exceptionnelle où les rues ne sont pas accessibles en camion. Sur la COR, les OMR sont collectés en Points d'Apports Volontaires. Cela représente 72 777 tonnes collectées en 2022, soit 194 kg/hab.

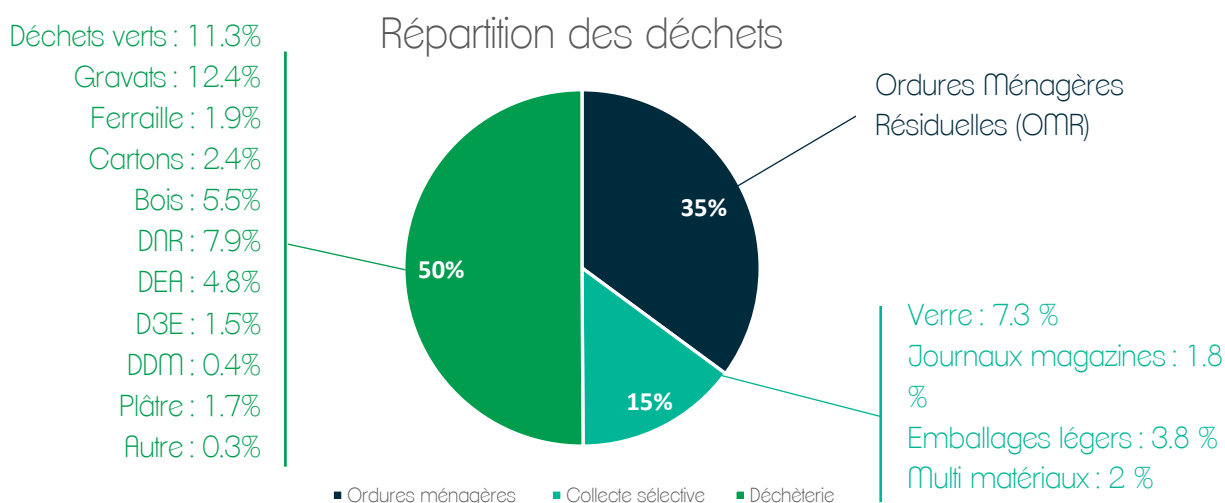


Les déchets d'emballages ménagers : là encore, l'ensemble de la population a accès à une solution pour trier ses déchets d'emballages. Concernant les emballages ménagers hors verre (contenant jaune), les communes voient leurs emballages collectés en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires. Sur ces communes, 28, réparties sur trois communautés de communes sont en « multi matériaux », c'est-à-dire que le papier est collecté avec les emballages. Concernant le verre et le papier, il s'agit uniquement de collectes en points d'apports volontaires.

2.2. Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté en 2022 **207 532 tonnes de déchets ménagers**, soit **553 kg par an et par habitant**. (590 kg en 2021)

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ils sont répartis de telle manière :



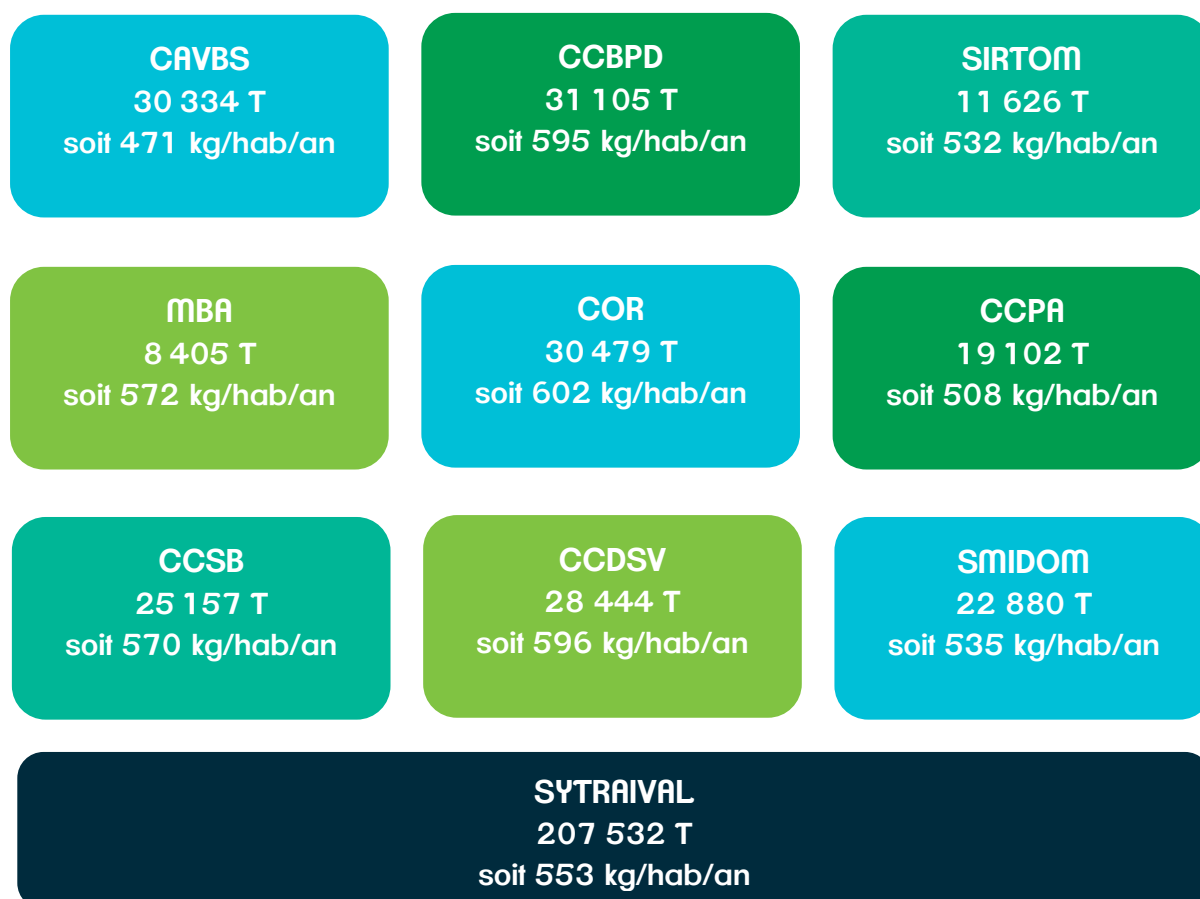
La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le Sytraival) :

En tonnes (OMR et CS)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM
Ordures ménagères	15 564	10 534	3 689	3 079	10 364	6 346	9 504	8 855	4 842
Verre	1 899	2 201	1 181	720	1 819	1 447	2 452	1 595	1 834
Papiers (P)	100	577	382	251	589	0	583	479	718
Emballages légers (EL)	98	1 834	571	220	1 504	0	714	1 550	1 328
Multimatériaux (P+EL)	2 171	0	0	0	0	1 848	153	0	0

En Kg/an/habitant (OMR et CS)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM
Ordures ménagères	233	202	169	209	205	169	215	199	113
Verre	28	42	54	49	36	38	56	36	43
Papiers (P)	1,5	11	17	17	12	0	13	11	17
Emballages légers (EL)	1,5	35	26	15	30	0	16	35	31
Multimatériaux (P+EL)	33	0	0	0	0	49	3,5	0	0
sous total CS	64	88	98	81	77	88	88	82	91

En tonnes (déchèteries)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM
Déchets verts	2 196	3 639	970	1 105	2 405	2 245	2 397	3 661	4 819
Gravats	2 654	4 472	1 315	842	2 178	2 707	2 697	5 429	3 393
Ferraille	432	589	358	172	460	367	614	560	383
Cartons	608	786	398	186	841	399	742	473	592
Bois	940	1 459	912	613	2 931	931	1 401	818	1 434
Encombrants	1 381	2 620	877	695	4 595	1 091	1 693	1 838	1 519
DEA	1 367	1 356	400	214	1 261	1 068	1 192	2 127	973
D3E	362	473	278	127	401	353	443	264	391
DDM	46	99	97	25	91	48	79	204	194
Plâtre	496	372	186	133	881	247	443	541	310
Autre	20	94	12	23	159	5	50	50	150

En Kg/an/habitant (déchèteries)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM
Déchets verts	36	70	44	75	48	60	54	72	113
Gravats	44	86	60	57	43	72	61	107	79
Ferraille	7	11	16	12	9	10	14	11	9
Cartons	10	15	18	13	17	11	17	9	14
Bois	16	28	42	42	58	25	32	16	34
Encombrants	23	50	40	47	91	29	38	36	36
DEA	23	26	18	15	25	28	27	42	23
D3E	6	9	13	9	8	9	10	5	9
DDM	1	2	4	2	2	1	2	4	5
Plâtre	8	7	9	9	17	7	10	11	7
Autre	0	2	1	2	3	0	1	1	4
Sous total déchèteries	173	305	265	281	320	252	266	315	331



La quantité produite de DMA par habitant a **diminué de 6.3%** entre 2021 et 2022.

2.3. Collecte en déchèteries : les D3E et les DEA

2.3.1. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYSTEMES depuis le 1^{er} janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

2 957 tonnes de D3E ont été collectées en 2022, représentant une baisse de 4 %.

La performance du SYTRAIVAL est de 8 Kg/hab/an en 2022, résultat supérieur au niveau national se situant à 7 Kg / an / hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEMES s'élevant à 215 953 €.

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 89.5 % pour l'année 2022 : 2 273 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques), 373 tonnes en valorisation énergétique et 311 tonnes en élimination.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)

- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

Tonnages	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Gros Electro Ménager Hors Froid	1011	1076	1004	1049	989	-6%
Gros Electro Ménager	496	492	439	495	512	3%
Ecrans	308	300	245	251	186	-26%
Petits Appareils en Mélange	1090	1183	1204	1287	1270	-1%
TOTAL D3E	2905	3051	2892	3082	2957	-4%
Kg / an / hab	8,89	9,34	8,90	9,48	9,10	-4%
Reversements aux collectivités	200 732 €	212 660 €	204 307 €	222 691 €	215 953 €	-3%

2.3.2. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1er avril 2014, un contrat avec ECOMOBILIER a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipelement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

Au 31 décembre 2022, 27 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des DEA. Un total de 9 730 tonnes de DEA a été collecté en 2022.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

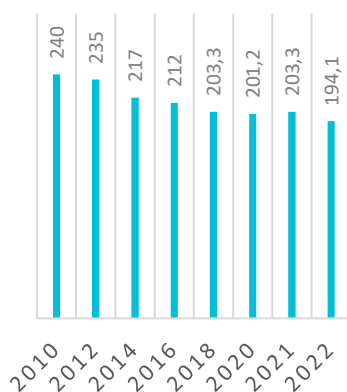
Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOMOBILIER s'élevant à 269 391 € en 2022.

DEA	Tonnes		T/Benne	
Nom collectivité	2021	2022	2021	2022
AGGLO VILLEFRANCHE Beaujolais	1 320	1 357	2,92	2,60
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	1 342	1 355	2,75	2,56
CA OUEST RHODANIE	1 335	1 261	2,43	2,28
CC PAYS DE L'ARBRESLE	1 049	1 068	2,49	2,66
CC SAONE BEAUJOLAIS	1 119	1 199	2,22	2,04
SMICTOM	2 214	2 127	2,74	2,74
SMIDOM	986	963	2,28	2,35
SIRTOM	397	400	2,02	1,97
Nombre de déchèteries équipées	27	27		
	9 762	9 730	2,48	2,40

2.4. Evolutions des déchets collectés, en Kg/hab/

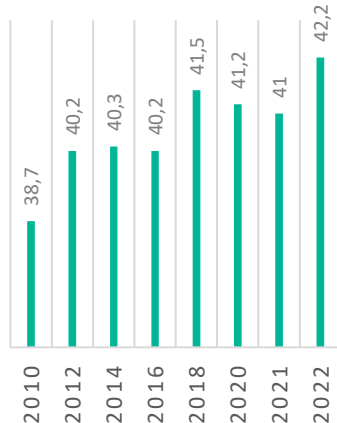
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

■ Ordures ménagères résiduelles



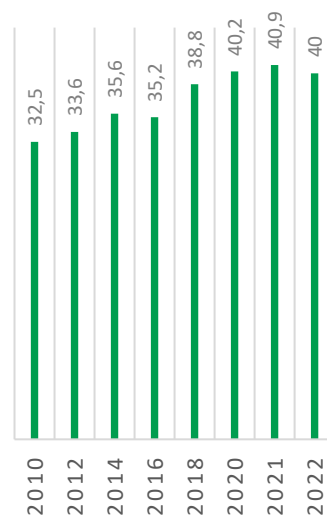
COLLECTE SÉLECTIVE (HORS VERRE)

■ Collecte sélective



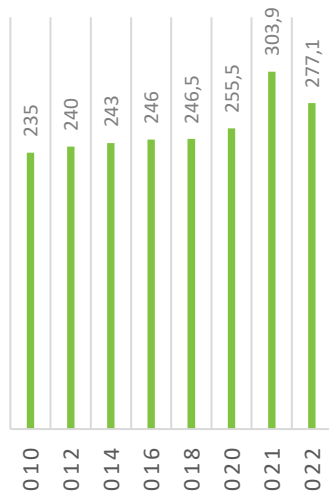
VERRE

■ Verre



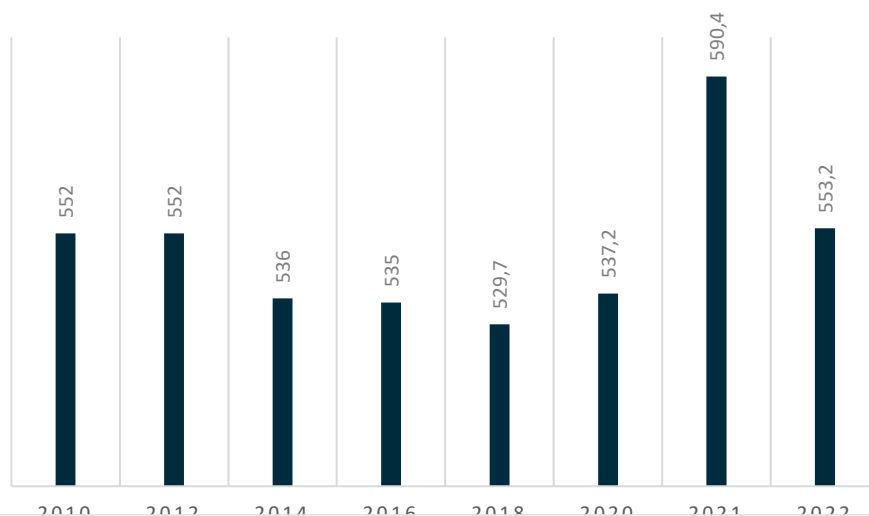
DÉCHÈTERIES

■ Déchèteries



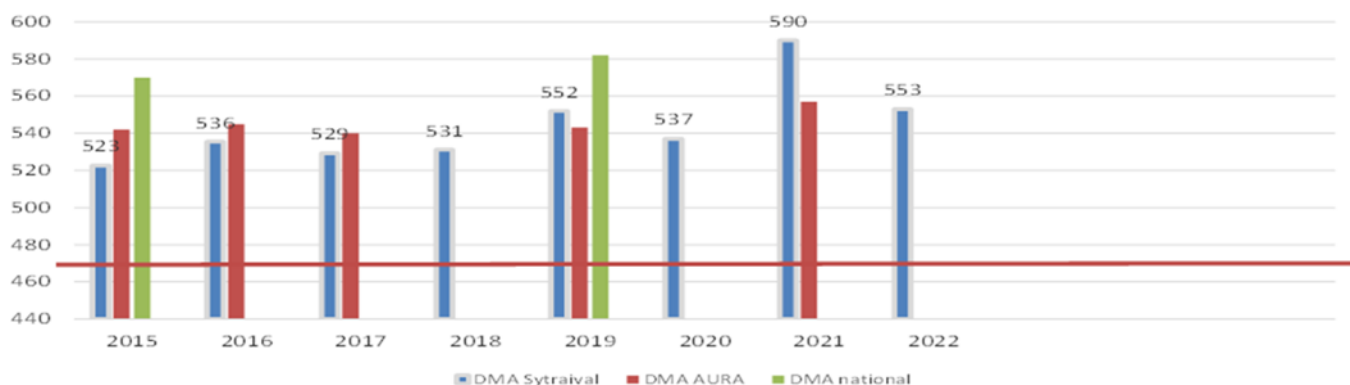
TOTAL DMA

■ TOTAL DMA

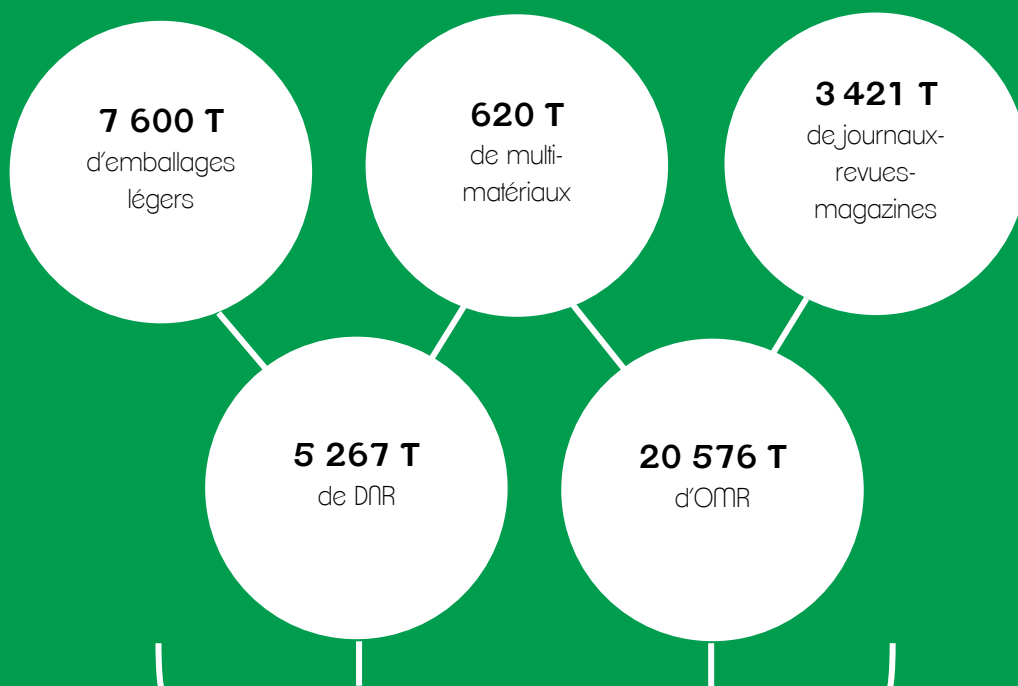


En kg /an

DECHETS MENAGERS et ASSIMILES

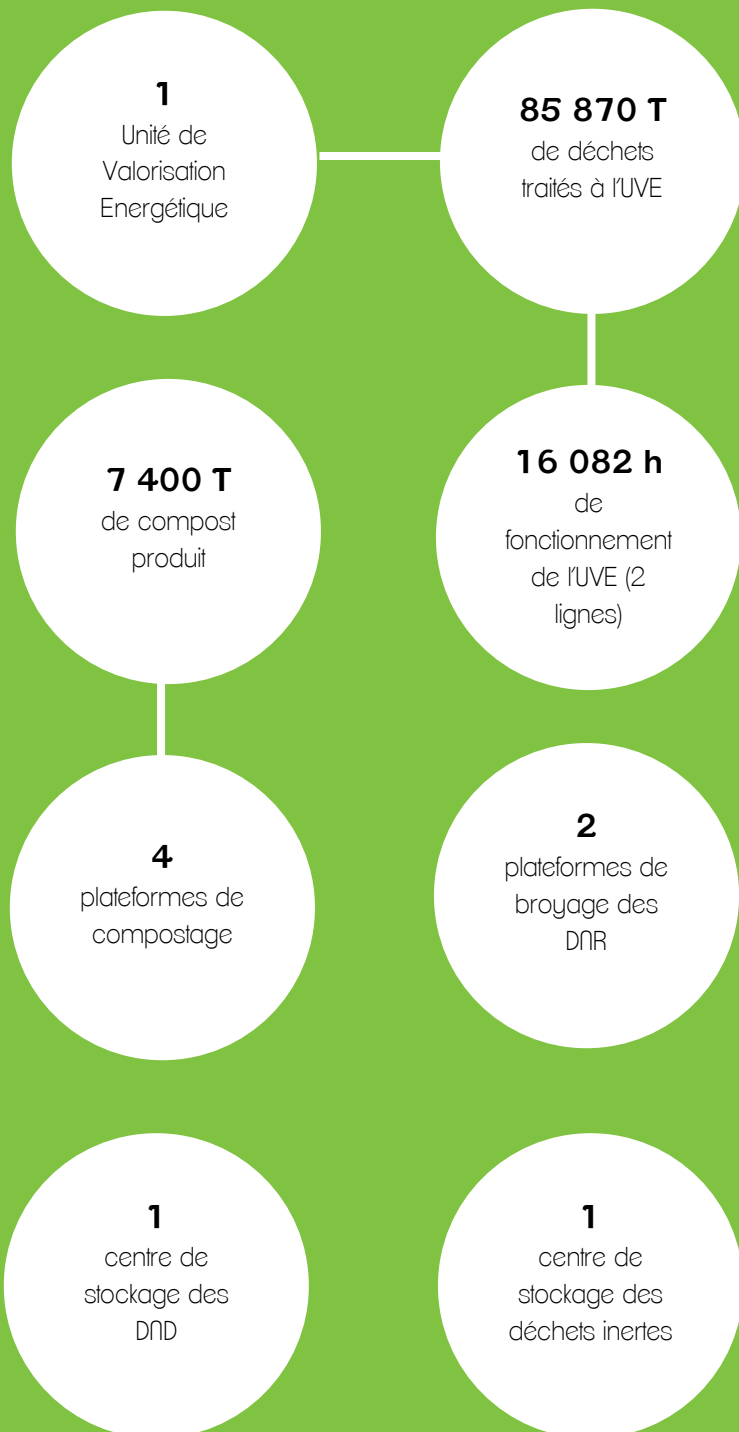


TRANSFERT & TRANSPORT



Ayant transité sur les **quatre**
quais de transfert du SYTRAIVAL

VALORISATION & TRAITEMENT



3.1. La valorisation matière

Les déchets d'emballages ménagers :

En 2022, le verre a été collecté par les sociétés Guérin et SERFIM, puis envoyé directement (ou par le biais des cases de transfert d'Arnas et St-Etienne-sur-Chalaronne) à Andrézieux-Bouthéon (42) chez le centre de tri dédié avant d'être redirigé chez le verrier Verallia à St-Romain-le-Puy (42) pour être recyclé à 100%.

Le papier, collecté par Guérin et SERFIM en 2022 également, passe par le quai de transfert de Quincieux pour un tri au sol, puis part directement chez notre papetier Norske Skog à Golbey (88) afin de procéder à son recyclage. Seul le papier collecté en multi-matériaux passe par le centre de tri de PAPREC à Chassieu (69).

Après passage sur les quais de transfert, les emballages légers sont envoyés au centre de tri de Firminy. Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leurs matériaux et résines afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates. En 2022 :

L'Eco-organisme des emballages ménagers : CITEO

Soutiens perçus par CITEO :

ECO-ORGANISMES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CITEO, papiers	Hors Syt	386 300 €	365 885 €	334 322 €	301 708 €	303 772 € *
CITEO, emballages	3 006 524 €	3 168 960 €	3 155 040 €	3 589 443 €	3 240 926 €	4 000 156 € *

**Estimations au 01/07/2023*

Performances de recyclage matière :

	2017	2018(1)	2019	2020	2021	2022(2)	Taux recyclage national, source CITEO 2021
Taux moyen de recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national	63,83%	74,97%	70,29%	77,45%	72,74%	79,44%	72,00%
Acier/alu	52,10%	85,90%	80,40%	100,00%	74,50%	84,00%	90,00%
Cartons	87,70%	92,80%	83,50%	82,20%	91,20%	93,30%	72,00%
Plastique	15,50%	21,20%	17,30%	28,20%	25,30%	34,60%	30,00%
Verre	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	88,00%

(1) En 2018, remise à jour des populations par CITEO

(2) Estimations au 01/07/2023

- L'aluminium est repris par SUEZ
- L'acier est repris par PAPREC
- Les différentes résines de plastique sont reprises par PAPREC
- Le carton est repris par Suez
- Le gros de magasin est repris par Nicollin

Du centre de tri, ressortent également les refus de tri (25%). Ceux-ci coûtent aux collectivités car ils demandent un double traitement. Ils reviennent donc à l'UVE de Villefranche-sur-Saône pour être valorisés énergétiquement.

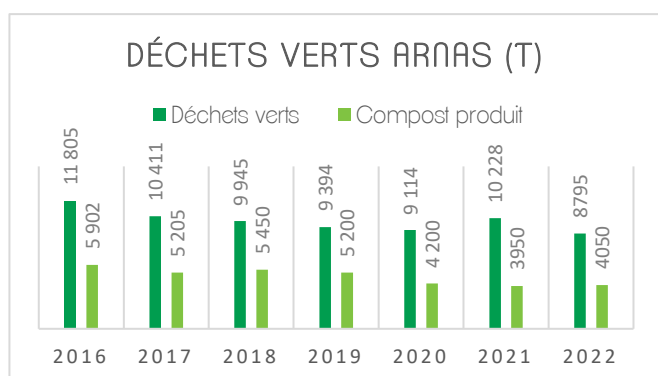
Les déchets des déchèteries :

Pour valoriser toujours plus de déchets, des REP (*Responsabilité Elargie du Producteur*) voient le jour. Au total, en 2022, 4 REP sont portées par le SYTRAIVAL par le biais de 3 éco-organismes : CITEO, ECOMOBILIER et ECOSYSTEM. Les déchets sont ainsi réorientés vers des filières de recyclage spécifiques.

3.2. La valorisation organique

Le SYTRAIVAL valorise les déchets verts collectés en déchèterie de la CAVBS, la CCBPD, la CCDSV, la CCSB, le MBA et le SMIDOM. Les déchets verts sont ensuite redirigés sur des plateformes de compostage, en fonction de leur proximité géographique. Au total, le SYTRAIVAL travaille avec 5 plateformes, dont une qui lui appartient. Il s'agit de la plateforme d'Arnas, qui a pour capacité le traitement de 12 000 tonnes de déchets verts par an.

La plateforme d'Arnas :



En 2022, 8 795 tonnes ont été traitées sur la plateforme d'Arnas, soit 12,1% de moins qu'en 2021.

10 648 tonnes ont été traitées sur les sites externes, soit une diminution de 13.1 % par rapport à 2021. Voici la répartition :

- BIODÉ : 3 281 T
- DCR Bains : 5 017 T
- SEDE Monsols : 356 T
- RDS / laye Ecologie : 2 028 T

Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries, des artisans et des services d'espaces verts des collectivités.

L'objectif du SYTRAIVAL et de ses adhérents est de réduire les quantités de déchets verts produits et déposés en déchèteries par le biais d'actions de prévention :

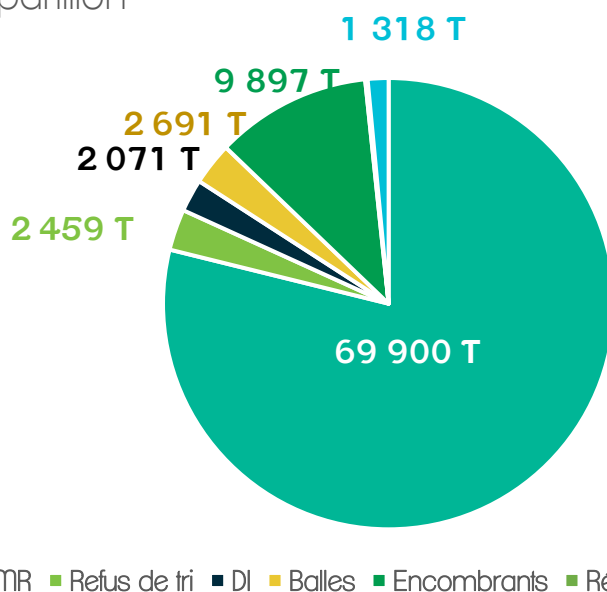
- Communication sur l'utilisation des bonnes essences ;
- Gestion raisonnée du jardin ;
- Interdiction des tontes en déchèteries.

3.3. La valorisation énergétique

2.4.1. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Nature des déchets traités sur l'UVE (en tonnes) :

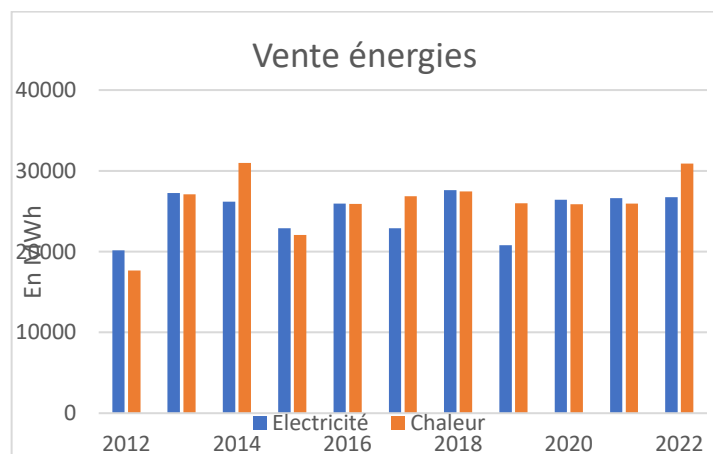
Répartition



69 900 T d'OMR ont été incinérées en 2022, et 5 201 T ont dû être détournées pour cause d'arrêt technique et travaux de rénovation.

Vente énergie :

Pour 34 998 MWh produits, le SYTRAIVAL a vendu **26 745 MWh** d'électricité, soit une consommation stable par rapport à 2021 (hausse de 0,43%). En ce qui concerne la vente de chaleur, **23 983 MWh** ont été fournis au réseau, soit - 8.9% de plus qu'en 2021.



baisse par rapport à 2021), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.

- Métaux ferreux : 1 247 tonnes valorisées en aciérie.
- Métaux non ferreux : 200 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) (2 468 t.), soit 28.7 kg par tonnes de déchets incinérés, sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

Efficacité énergétique de l'installation :

La performance énergétique de l'usine est égale à 78 %, contre 82.6 % en 2021. Elle permet la réduction de la TGAP (supérieure à 60 %).

Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (15 235 t.), soit 177 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio en légère

Les travaux de l'UVE :

Après les travaux réalisés entre 2020 et 2021, l'année 2022 devient une année de référence à la suite de la validation des essais de performance des nouveaux équipements depuis le nouveau contrat renouvelé en 2019

Mise en route du traitement des oxydes d'azote par de l'urée début 2022 :

Un nouveau traitement des oxydes d'azote par de l'urée a été mis en route en janvier pour limiter les rejets atmosphériques liés à l'incinération, et ainsi améliorer la performance environnementale de l'UVE. L'objectif est d'avoir un **taux de Nox inférieur à 50mg/Nm3**.

Remplacement et/ou revamping de divers équipements :

Différents équipements ont été remplacés et/ou revampés car ils avaient un niveau d'usure trop important, tel que des racleurs à chaîne pour le transport de cendres sous chaudières, la trémie d'alimentation de la ligne 2.

Renforcement du système incendie :

Le volume d'eau stocké a été augmenté pour protéger l'augmentation du volume de la fosse de déchets.

2.4.2. La chaufferie bois / Gaz

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois de 2 MWh a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur. Deux chaudières gaz d'une puissance de 5 MWh permettent de fournir l'énergie en cas de panne de l'UVE ou lors des pics de consommation.

En 2022, la chaufferie bois a fourni près de 19% (6 034 MWh, soit 2160 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 31 937 MWh.

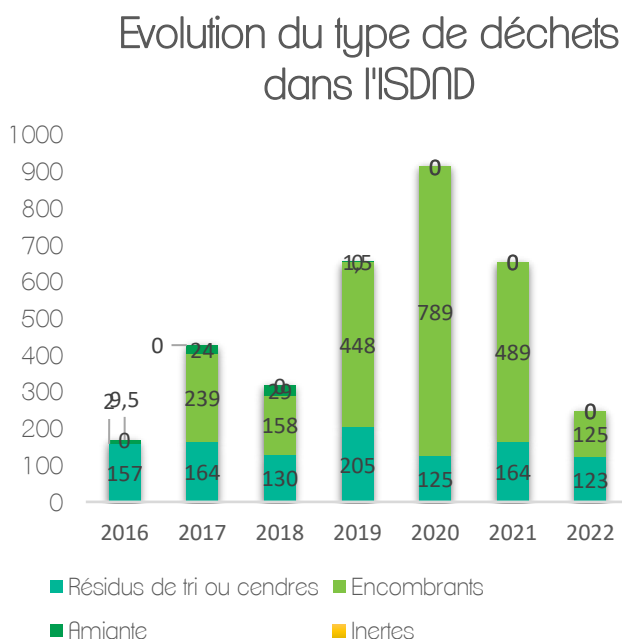
La part de gaz consommée est de 6%. Le taux d'énergie renouvelable du réseau est de 94%.

3.4. Le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (ISDND et ISDI)

En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des DNR et de mise en balle des OMR pour des tonnages supérieurs.

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis. Les tonnages enfouis ont augmenté en 2019 et 2020 suites aux arrêts de l'UVE de Villefranche-sur-Saône.

Stockage de déchets non dangereux :



Le site a une autorisation de stockage de 1000 tonnes par an permettant d'enfouir des déchets non

valorisables énergétiquement (laine de verre ou de roche) issus du broyage ou des déchets non recyclables (DNR) lors des arrêts techniques de l'UVE.

En 2022, 248 tonnes ont été enfouies soit - 62% par rapport à 2021.

Broyage des déchets non recyclables :

3 953 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, de l'Agglomération de Villefranche et d'une partie des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

Les déchets non recyclables issus des déchèteries font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

Mise en balle :

Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2022, une partie des ordures ménagères (1 199 tonnes) a été mise en balle par un prestataire extérieur, puis stockée temporairement pour être reprise durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération, et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

Station de traitement des lixiviats in situ

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats qui permet de réduire de 65 % le transport des eaux souillées en station d'épuration a été mise en place. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.

En 2022, la station (ENKI 10) n'a pas permis de traiter la totalité des effluents produits : 4 029 m³. Une seconde station portable, ENKI 5, a permis de traiter le lixiviat restant.

- Traitement in situ : 2 830 m³ de lixiviats ont été traités, et 1 869 m³ de perméat ont été réutilisés sur le site pour humidifier les DNR (pour abattre les poussières), laver les BOM du SMIDOM ou rejetés dans le bassin d'EP, et 970 m³ de concentrat ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.
- ENKI 5 : 1 351 m³

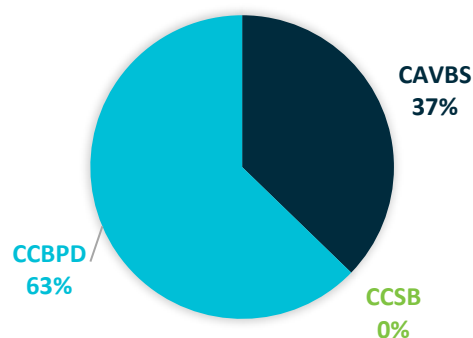
Création d'un casier de stockage des déchets inertes : l'ISDI

Cette création permet de répondre aux besoins des EPCI adhérents au SYTRAIVAL sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries. L'exploitation a démarré en février 2021.

En 2022, le tonnage stocké est de 2 711 tonnes en provenance essentiellement des déchèteries de la CC Saône Beaujolais.

3.5. L'ISDI d'Arnas

En 2022, le site d'Arnas a réceptionné 7 126 tonnes. Voici la provenance de ces tonnages :



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout-venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

3.6. Centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a renouvelé en 2021 le marché d'exploitation de Quincieux des 3 activités du site, démarré début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des DNR de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

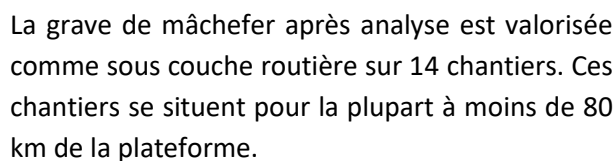
Valorisation des mâchefers :

En 2022, 20 287 tonnes ont été acceptés en provenance de l'UVE de Villefranche sur Saône pour 15 235 tonnes et 5 052 tonnes en provenance des UVE de la métropole de Lyon.

Les mâchefers passent dans une unité de criblage qui permet de séparer :

- Les métaux ferreux résiduels (une partie est extraite sur les UVE) : 553 T

- Les refus de broyage (matelas, tapis, moquette, laine de verre, ...) sont également stockés dans des bennes de 30 m3 ;
- La matière restante est broyée sur place (plusieurs campagnes de broyage sur 2021), avant d'être réacheminée à l'UVE de Villefranche sur Saône.



Valorisation des encombrants

Trier pour valoriser

Les déchets issus de la collecte des encombrants sont apportés sur le centre de tri de Quincieux. Une pelle mécanique va permettre le pré-tri de ces différents déchets pour les rediriger vers les filières de tri adaptées. Un broyeur est utilisé pour réduire la masse des encombrants les plus volumineux.

De l'énergie dans nos déchets

Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Recyclage Plastiques et métaux

Métaux

Plastiques durs

Encombrants de déchèterie

Broyat

Matière broyée

Systraval SUEZ

- Les plastiques et les DEEE sont stockés dans des bennes de 30 m3 avant valorisation ;

Depuis la remise en route, les encombrants sont triés et broyés au fur et à mesure afin de limiter les stocks et les risques d'incendie.

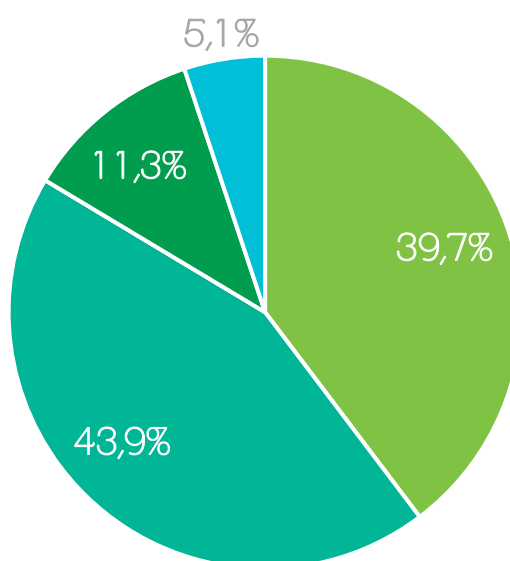
Suivant la distance entre les collectes et les centres de tri, il peut être nécessaire de massifier les tonnages collectés afin de réduire le coût de transport et la pollution.

- 6 949 tonnes d’emballages légers
- 747 tonnes de multi matériaux et 701 tonnes pour le compte de la métropole de Lyon
- 3 159 tonnes de papiers

Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

3.7. Les modes de valorisation et de traitement

Répartition selon les types de traitement



■ Valorisation énergétique ■ Valorisation matière ■ Valorisation organique ■ Stockage

INDICATEURS FINANCIERS

5
budgets

26
marchés
publics

5 884 365 €
d'investissements

4.1 Présentation des budgets

Les activités du SYTRAIVAL sont retracées dans 5 budgets :

Budget Principal

Frais de structure

Alimenté par 4 budgets annexes :

Budget Valorisation Energétique

- Réseau de chauffage urbain,
- UVE des OMR et chaufferie bois
- 3 quais de transfert intermédiaires
- CET de St-Etienne-sur-Chalaronne
- Site de Quincieux

Budget Collecte Sélective

Traitement des déchets recyclables
apportés par les adhérents

Budget Compostage

Plateforme de compostage d'Arnas

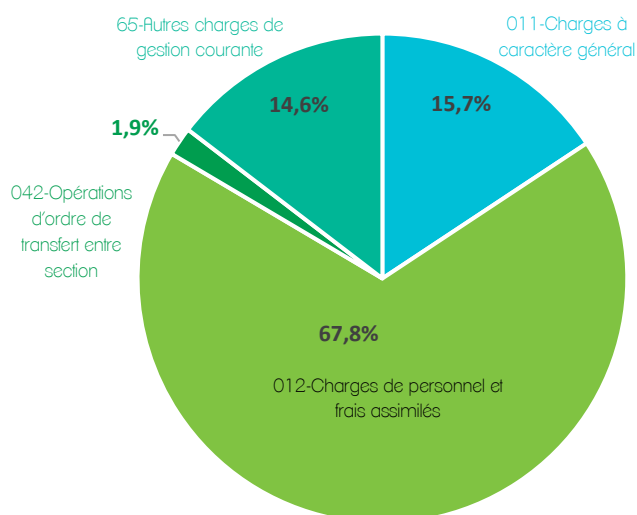
Budget CET III

CET d'Arnas (gravats)

4.2. Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

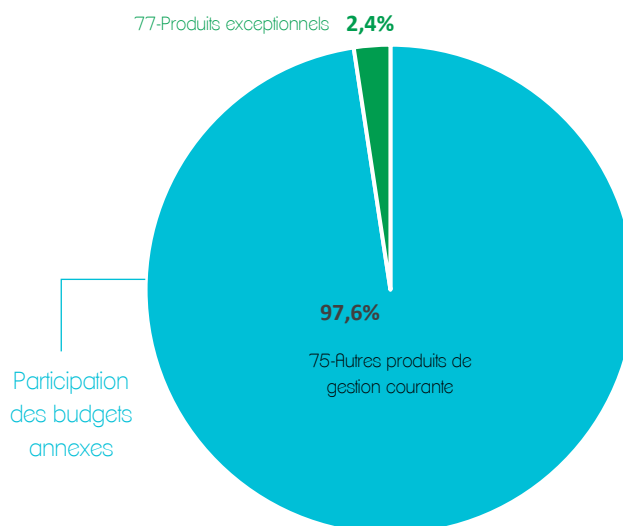
Budget Principal :

Dépenses réelles



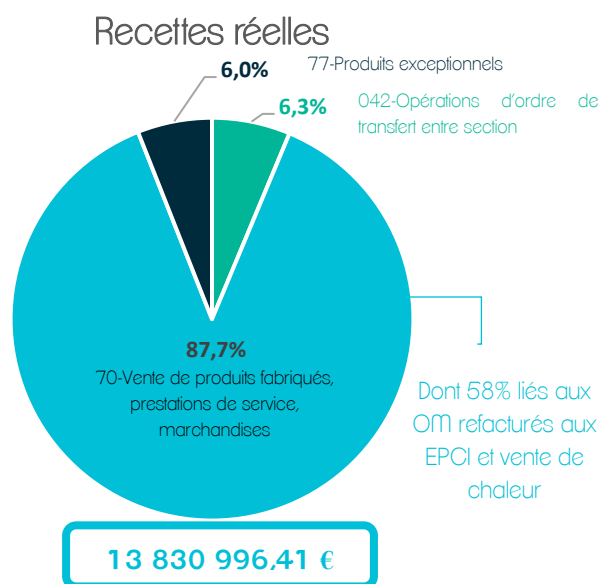
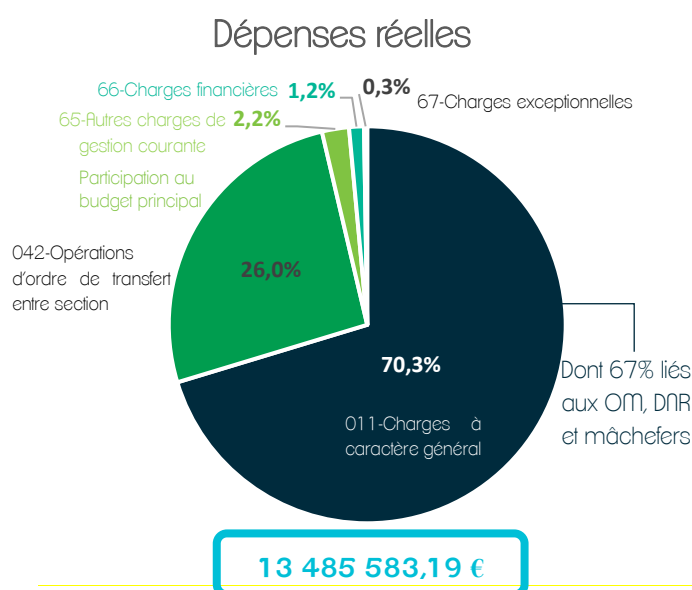
557 160,61 €

Recettes réelles

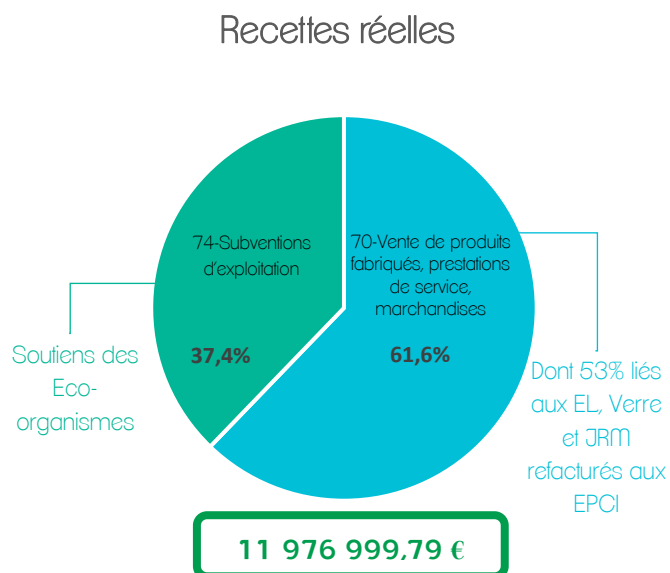
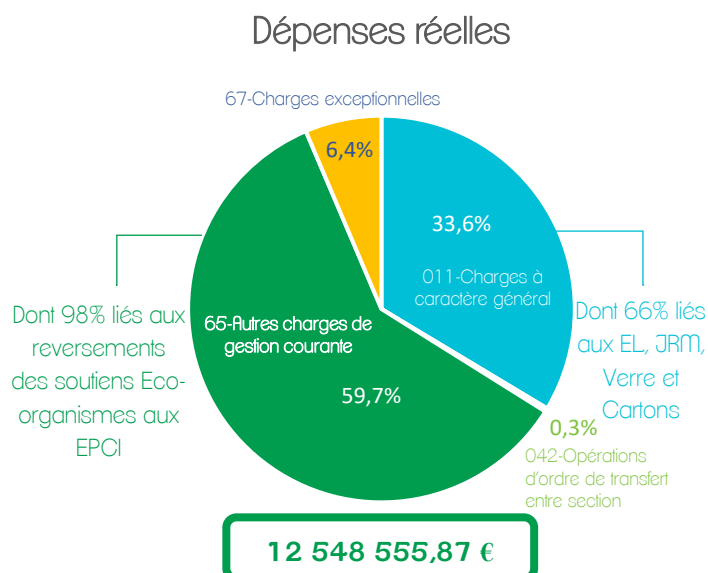


502 292,38 €

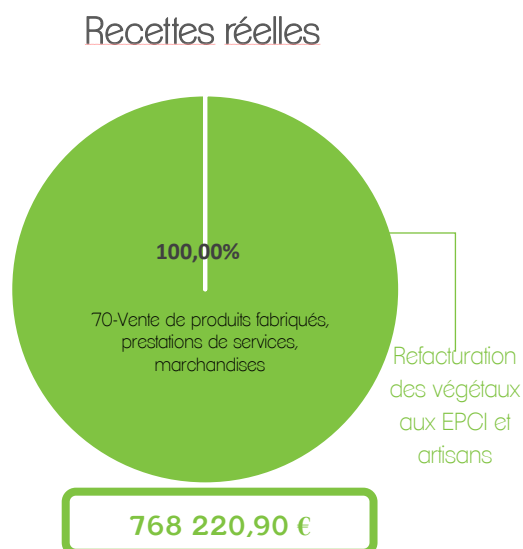
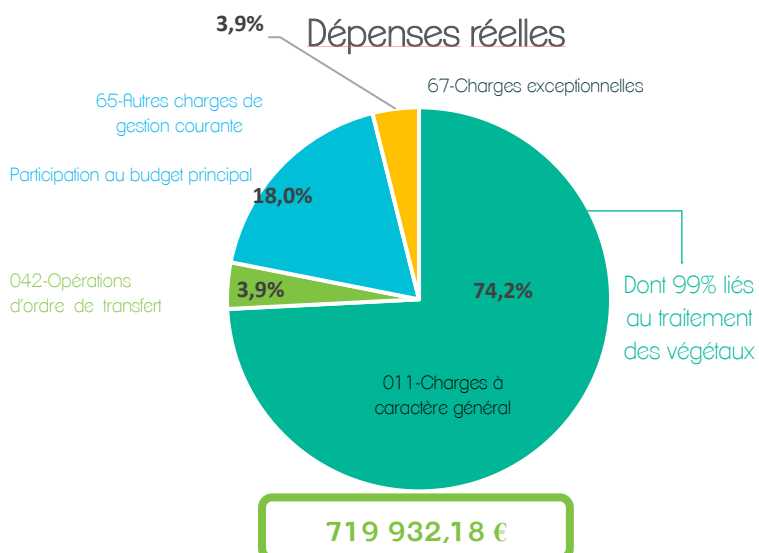
Budget Valorisation Energétique :



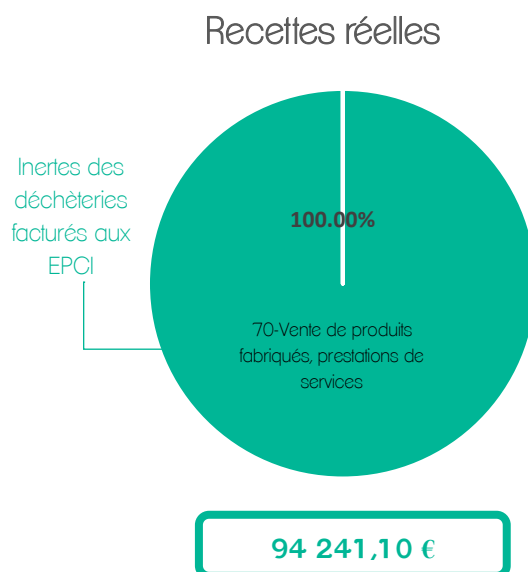
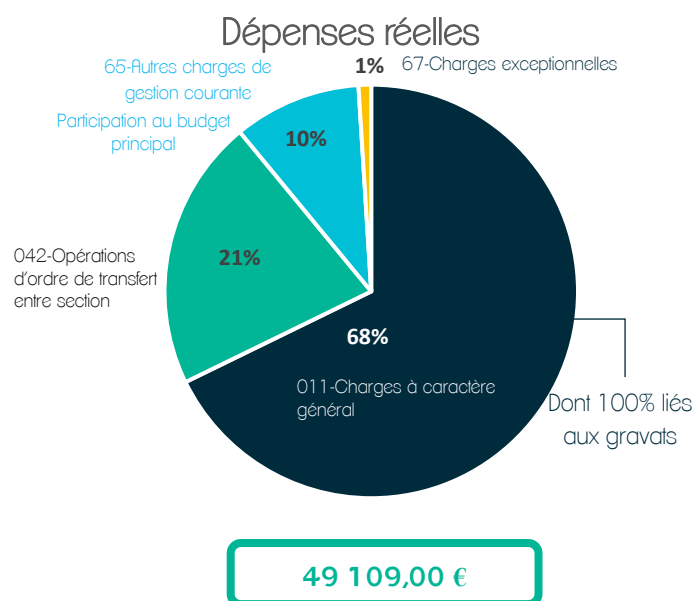
Budget Collecte sélective :



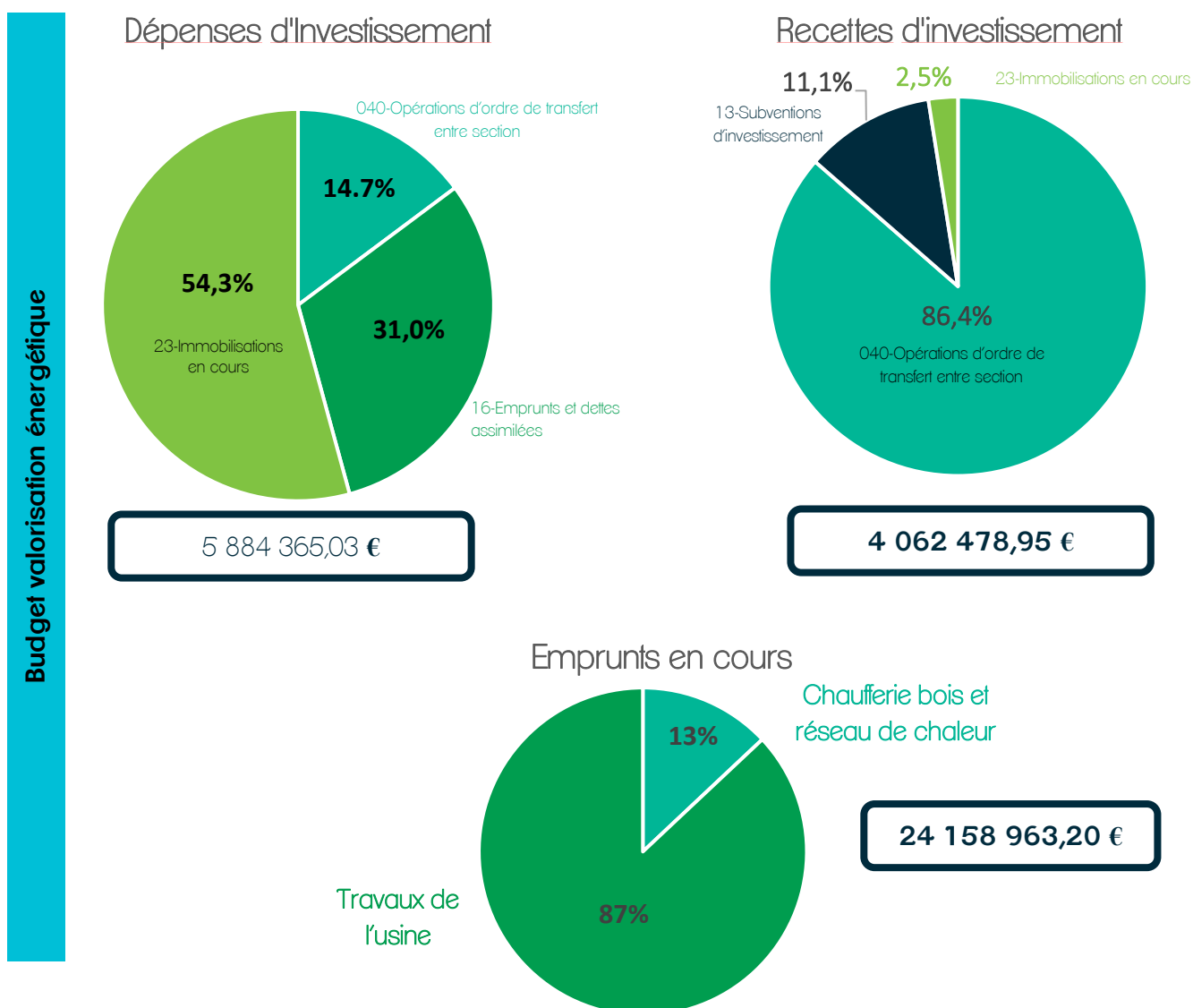
Budget Compostage :



Budget CET III :



4.3. Répartition des recettes et dépenses réelles d'investissement



4.4. Tarifs 2021

Valorisation énergétique :

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2021 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2022 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2022 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Accueil des déchets ménagers des collectivités membres du syndicat mixte sur l'usine d'incinération :				
- Collectivités adhérentes	* 95	* 96	107	-
- Collectivités non-adhérentes	* 111	* 112	123	-
- Apports selon notre demande	* 99	* 100	111	-
Déchets encombrants	* 100	* 110	121	10.00
Déchets encombrants hors quota			180	-
Déchets industriels assimilés	* 136	* 137.50	148.50	-
Déchets industriels en régie	* 143	* 145	156	-
Déchets hospitaliers	379	382	382	-

* Montant TGAP 2021 à ajouter : * 11 € / t.

Plateforme de compostage :

	Rappel tarifs 2021 (€ HT / t)	Montant proposé 2022 (€ HT / t)	Taux de variation %
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	-
Déchets en provenance des communes	32	32	-
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	-

CET III Arnas :

Déchets en provenance des déchèteries	10	10	-
Autres déchets inertes	10.30	10.30	-

Collecte sélective :

	Rappel tarifs 2021 (€ HT / t)	Montant proposé 2022 (€ HT / t)	Plus-value ouverture sacs (€ HT / t)	Taux de variation %
Papiers	75.50	92	-	21.80
Tri emballages légers en vrac avec transfert	210	235	15	11.90
Tri emballages légers en vrac sans transfert	182	205	15	12.64
Tri multi en vrac avec transfert	180	235	15	30.56
Tri multi en vrac sans transfert	156.50	208.50	15	33.23
Refus de tri	* 95	* 96	-	1.05
Verre	53	53	-	178.95
Plâtre	96	98	-	2.00
Huisseries	-	155	-	
Location de racks	-	12.00/rack/mois	-	

* Montant TGAP 2021 à ajouter : * 11 € / t.

CET II – St-Etienne-sur-Chalaronne :

	Rappel tarifs 2021 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2022 (€ HT / t) Hors TGAP	Montant proposé 2021 (€ HT / t) TGAP comprise	Taux de variation %
Refus de tri	* 105	* 105	163	-
Amiante en alvéole dédiée	* 100	* 105	163	5.00

* Montant TGAP 2021 à ajouter : 58 € / t

4.5. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2022

	Société	Montant de la prestation (HT)
VALORISATION ENERGETIQUE		
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	108 423 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERFIM	64 555 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle	SUEZ	170 099 €
Transfert Bourg de Thizy	SUEZ	145 492 €
Exploitation Quincieux – Mâchefers et Encombrants	SUEZ	987 318
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME UVE	3 985 763 €
Exploitation du réseau de chaleur	DALKIA RCU	454 987 €
Broyage et transport des encombrants	SERFIM	347 945 €
Transport des mâchefers	YK TRANSPORT	81 337 €
Combustible chaufferie bois	RACINE	140 565 €

COMPOST		
Exploitation de la plate-forme de compostage	AWT01	93 818 €
	RACINE	123 002 €
Expérimentation du tri à la source de de la valorisation des biodéchets	LES ALCHEMISTES	29 918 €
Compostage des déchèteries	BIODE	90 754 €
	ADFE	70 953 €
	DCR01	75 669 €
	SEDE	51 585 €
	RDS	25 918 €

COLLECTE SELECTIVE		
Les JRM		
Collecte et transport des journaux magazine	GUERIN	51 450 €
	SERFIM	119 506 €
Transfert et tri des journaux magazine (Quincieux)	SUEZ	76 912 €
Reprise des journaux magazines	NORSKE	381 124 €
Le VERRE		
Collecte et transport du verre	GUERIN	213 549 €
	SERFIM	88 325 €
	DUBUIS	82 254 €
Reprise du verre	VERALLIA	376 277 €
Exploitation de la plate-forme de Saint-Etienne	SERFIM	23 824 €
Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI		
Prestation de transfert des collectes sélectives (Thizy + Quincieux)	SUEZ	208 441 €
Prestation de traitement des CS (Firminy)	SUEZ	295 124 €
Prestation de recrutement, formation Ambassadeurs du tri	L&M ASSOCIES	121 660 €
Prestation de conditionnement des emballages légers	NICOLLIN	1 200 550 €
Prestation de conditionnement des multi-matériaux	PAPREC	574 552 €

PREVENTION & COMMUNICATION

La minute du lundi

Envoi de flash
info

291

animations
scolaires

6

interventions sur
les
manifestations

2

expositions de
créées

32

sites de
compostage
partagés
subventionnés

27 000

Stop Pub

Economie circulaire et déchets verts

Sortir les
déchets verts
des
déchèteries

49 000

flyers sur la
tonte de gazon

5.1. Prévention

5.1.1. Le compostage de proximité

Le compostage individuel :

Le SYTRAIVAL accompagne les EPCI à se former sur le compostage individuel. Le maître composteur peut se joindre aux distributions de composteurs et aux réunions d'information afin de former les usagers à la pratique du compostage. L'achat et la distribution est à la charge de l'EPCI.

8 demi-journées de formation ont eu lieu en 2022. Nos adhérents ont distribué un peu plus de 1900 composteurs individuels.

Le compostage collectif :

Le SYTRAIVAL accompagne ses adhérents à la mise en place de sites de compostage partagés ou autonomes : réunions de mise en place, enquêtes publiques, réunions publiques, formation, inauguration et suivi pendant un an du site.

En 2022, les élus ont voté pour octroyer une aide financière à ces mises en place. Un cahier des charges a été établi définissant les modalités d'obtention de la subvention. La subvention s'élève à 50% du coût total du site de compostage (matériel + moyens humains + formation) avec un maximum de 1 250€ par site et un maximum de 12 500€/collectivité/an.

Le SYTRAIVAL a subventionné 32 sites sur l'ensemble du territoire pour un total de 23 148€.



5.1.2. Expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires

Le SYTRAIVAL a répondu à l'appel à projet de l'ADEME pour réaliser une expérimentation sur la collecte des biodéchets sur l'année 2023.

Deux collectivités partiront sur ce projet : la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) ainsi que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

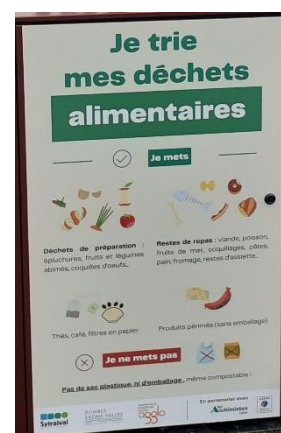
L'expérimentation débutera le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an. 22 abris bacs seront posés sur deux zones distinctes et desserviront une population de 6600 habitants.

CAVBS : 15 abris-bacs pour 4500 habitants

CCDSV : 7 abris-bacs pour 2100 habitants

L'ADEME a donné une réponse favorable à notre dossier. Un marché de fourniture a été réalisé pour l'achat des abris-bacs. Il a été remporté par Axibio. Pour la formation des usagers, la collecte et le traitement des déchets alimentaires, un marché d'expérimentation a été fait. Les Alchimistes auront en charge cette partie.

Le covering des abris-bacs ainsi que la création des outils de communication ont été réalisés sur le deuxième semestre. Des réunions d'informations se sont tenues sur le dernier trimestre.



5.1.3 Manifestation 0 déchets

Afin de réduire les déchets sur les manifestations, le SYTRAIVAL a réalisé un guide manifestation 0 déchets. Ce guide a été adapté à chaque collectivité de notre territoire et leur a été envoyé en version numérique.



5.1.4 Accompagnement à l'économie circulaire

Bureau d'études Decodex :

Le SYTRAIVAL a missionné le bureau d'étude Decodex afin de nous accompagner à la mise en place d'actions sur l'économie circulaire. Suite à la journée éco-apprenante, un plan d'action a été établi sur 3 ans avec une action par an :

Plan d'action :

2022 : sortir les déchets verts des déchèteries

2023 : travailler sur la réparabilité et le réemploi

2024 : le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

2022 : sortir les déchets verts des déchèteries

Dans un premier temps, un triptyque sur la tonte de gazon a été réalisé. L'objectif étant d'expliquer aux particuliers que le gazon est une ressource et qu'il faut le garder à la maison.



Dans un deuxième temps une boîte à outils de 4 actions a été créée. L'objectif est de permettre aux EPCI adhérents d'avoir des fiches reprenant les partenaires à mobiliser, les étapes clés, les facteurs de succès ou encore les éléments budgétaires. Ces dernières permettront de mettre en place des actions de réduction des déchets verts dans les déchèteries.

OUTILS	n°	DESSCRIPTIF	CIBLES
DENSENGORGER LES DECHETTERIES	1	Plateforme locale pour amendements agricoles ou litière animale	Agriculteurs Paysagistes Communes
	2	Valorisation in situ par un broyage des apports des particuliers et mise à disposition immédiate	Particuliers Communes
REDUIRE LES TONNAGES A COLLECTER	3	Limiter les pelouses dans les déchèteries	Particuliers
	4	Les plantations adaptées à 2050	Paysagistes / Pépiniéristes Communes Particuliers

5.2. La communication

5.2.1. Les animations scolaires :

Le SYTRAIVAL propose six animations pour le milieu scolaire : tri et recyclage, compostage, consommation, gaspillage alimentaire, papier recyclé, récup'. Ces animations sont payantes et ont un coût de 50€HT.

En 2022, 223 classes en été sensibilisées à la gestion et à la réduction des déchets.

EPCI	Nombre d'animations
CCBPD	99
CCDSV	89
CCSB	35
TOTAL	223

5.2.2. Les manifestations

Sur 2022, le SYTRAIVAL est intervenu sur six manifestations :



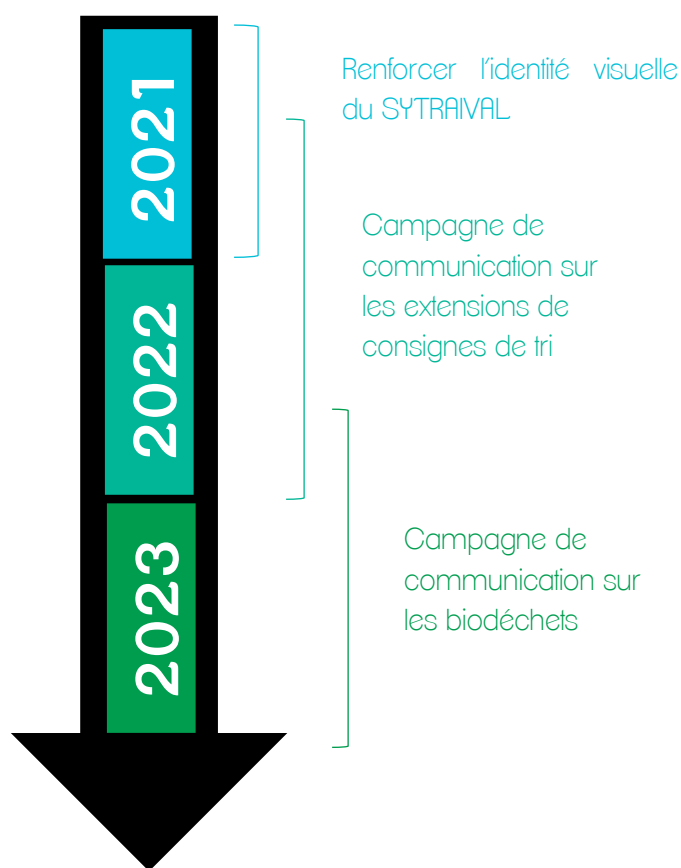
5.2.3. Plan d'action communication

L'agence L&M, basée dans le Jura, a été missionnée début 2021 afin de réaliser un audit sur la communication. A la suite d'un entretien avec chaque EPCI et le SYTRAIVAL sur les actions mises en place, les outils de communication, l'organisation des services et les attentes par rapport au SYTRAIVAL, un plan de communication a été proposé avec deux grands axes :

- Renforcer la communication en interne du SYTRAIVAL

- Porter des projets de territoire et être un acteur ressource pour accompagner les EPCI.

Un planning a été établi sur trois ans :



5.2.4. Film institutionnel

Suite à l'audit sur la communication, les élus ont décidé de revoir l'identité visuelle du SYTRAIVAL. Le logo et la charte graphique ont été réalisés sur 2021. En 2022 l'agence LetM, agence de communication basée à Poligny (39), a travaillé sur le film institutionnel présentant le SYTRAIVAL.

Le motion design dure 3 minutes. Et a été livré en décembre.

5.2.5. Communication sur les ECT

Pour la mise en place des extensions de consignes de tri plastique au 1^{er} février 2022, le SYTRAIVAL a décidé de faire une communication générale sur son territoire et est donc passé, pour la communication, par un marché public. C'est l'agence L&M, basée à Poligny (39) qui l'a remporté. Le marché court sur un an, de septembre 2021 à août 2022.

Le marché était séparé en deux lots :

- Lot 1 : réalisation et impression des supports de communication
- Lot 2 : accompagnement pour la sensibilisation auprès de la population, des élus et des employés communaux et intercommunaux.

Lot 1 : réalisation et impression des supports de communication

Ce lot a été réalisé de septembre 2021 à décembre 2021.

Lot 2 : accompagnement pour la sensibilisation auprès de la population, des élus et des employés communaux et intercommunaux.

Ce lot a été réalisé dans un premier temps de novembre 2021 au 31 janvier 2022 et dans un deuxième temps de mars 2022 à juin 2022.

Il a été demandé à l'agence de mettre en place un dispositif d'accompagnement au changement de consignes pour le public relais et pour les habitants :

Les publics relais : création d'un module de formation afin de toucher les élus, les secrétaires de mairies et les agents communaux et intercommunaux travaillant sur la thématique déchets.

Les habitants : accompagnement grâce au porte-à-porte (pour l'habitat collectif) ainsi qu'une présence sur des manifestations et des marchés. Pour cela six ambassadeurs ont été recrutés sur 2022 par l'agence de communication. Ils ont été formés préalablement afin d'aller expliquer aux habitants les nouvelles consignes de tri.

Pour aller plus loin, des flashs infos ont été créés sur le deuxième semestre afin de communiquer tous les lundis sur des astuces ou des erreurs de tri...

5.2.6. Expositions

L'exposition existante sur le SYTRAIVAL a été mise à jour. Elle comprend 10 panneaux sur les consignes de tri et de recyclage, le compostage et la réduction des déchets.

Une nouvelle exposition sur la réduction des déchets a été créée. Elle est composée de 9 panneaux sur le

gaspillage alimentaire, la réduction des déchets à la maison, au jardin et à l'extérieur et sur la réparation et le remploi.

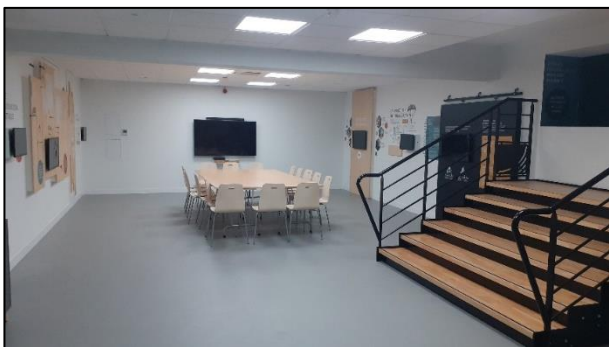
Ces deux expositions sont prêtées gracieusement aux EPCI, aux communes, aux écoles et aux établissements recevant du public de notre territoire.

5.2.7. Ouverture de la salle pédagogique de l'UVE

La salle pédagogique à destination du grand public et du milieu scolaire construite durant les travaux de l'UVE en 2021 a ouvert ses portes en fin d'année 2022.

Cette salle de 78m² est divisée en cinq pôles :

- Présentation du SYTRAIVAL
- Espace tri/recyclage et prévention
- Espace UVE/process
- Galerie des métiers
- Espace de diffusion



Annexe n°1 – Modalités de gestion, les marchés publics en cours en 2021

BUDGET	Libelle consultation	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TOTAL DUREE FERME + RECOND	DUREE FERME+ reconduction (mois)	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
CS	Accompagnement simplification des extensions de consignes de tri lot 1 : supports de communication	L ET M	34 900 € HT	12	21/09/2021	20/09/2022
CS	Accompagnement simplification des extensions de consignes de tri lot 2 : sensibilisation aupres de la population, élus, employes	L ET M	102 900 € HT	12	21/09/2021	20/09/2022
CS	Marche de transfert, de caracterisations, de tri et de conditionnement des collectes selectives lot 1 : emballages legers	NICOLLIN	7 159 040 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Marche de transfert, de caracterisations, de tri et de conditionnement des collectes selectives lot 2 : multi materiaux	PAPREC	4 635 120 € HT	24+12+12	01/02/2022	31/01/2024
CS	Marche de collecte du verre et du papier lot 1 : verre	SERFIM RECYCLAGE	3 415 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
CS	Marche de collecte du verre et du papier lot 1 : papier	SERFIM RECYCLAGE	1 488 750 € HT	36+12+12	01/04/2022	31/03/2025
VALO ENERG	Surveillance des retombées atmosphériques	SOCOR AIR	5080 € HT			
VALO ENERG	Exploitation lixiviats QT ST ETIENNE SUR CH	SERPOL		36+12+12	10/01/2019	09/01/2022
VALO ENERG	Exploitation uve	CIDEME/PAPREC	33 634 813 € HT	124	01/12/2019	31/03/2030
VALO ENERG	Exploitation rcu	DALKIA WASTE ENERGY	2 300 000 € HT	37+12+12	01/12/2019	31/12/2022
VALO ENERG	Surveillance des eaux souterraines et de surface	GEAUPOLE	458 € / an 5 193 € / an 1 000 € / an 1 515 € / an 1 920 € / an	36+12+12	20/10/2020	19/10/2023
VALO ENERG	Exploitation qt thizy	SUEZ		36+12+12	01/11/2020	31/10/2023
VALO ENERG	Exploitation qt st etienne/ch	SERNED	2 658 790 € HT	36+12+12	01/11/2020	31/10/2023
VALO ENERG	Installations quincieux lot 1 : transport des machefers	YK TRANSPORT	555 000 E HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
VALO ENERG	Installations quincieux lot 2 : exploitation du site	SUEZ	11 521 919.40 E HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024

VALO ENERG	Exploitation quai de transfert Fleurioux-sur-Il'Arbresle	SUEZ	810 940 € HT	36+12+12	01/12/2021	30/11/2024
COMPOST	Exploitation de la plate forme de compostage d'Arnas et fourniture de combustible bois	RACINE	21,60 €/T entrante 45 €/T de bois 8 €/T en vrac et 150 €/T en sac 94 744,03 € HT	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	DCR01	30 €/T 30 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	SEDE	23,50 €/T 23,50 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020
COMPOST	Prestation de compostage des déchets verts	BIODE	33 €/T 10 €/T	32+12+12	01/11/2017	30/06/2020